

# La mission de l'armée



Document stratégique de  
l'Union démocratique du centre (UDC)

Octobre 2008

# Remarques préliminaires

## Neutralité permanente et armée: la signification concrète

Avec son armée de milice composée de ses propres citoyens, la Suisse défend son **petit Etat indépendant et ouvert au monde contre** toute menace violente venant de l'extérieur.

Même quand l'Europe était secouée par des guerres effroyables, la neutralité permanente et armée a toujours sauvé l'indépendance, la paix et la liberté de la Suisse. Souvent attaqué dans le courant de l'histoire (notamment par les gouvernements en guerre), le strict respect de la neutralité a valu à la Suisse une grande renommée internationale **d'île de la liberté, de la stabilité et de la paix**. Au fil des ans, la neutralité est devenue un élément essentiel de l'identité suisse.

L'armée protège la Suisse contre les dangers extérieurs afin de sauvegarder le privilège des Suissesses et des Suisses d'incarner comme **citoyens et comme souverains le pouvoir politique suprême** dans le cadre de la démocratie directe helvétique.

L'armée représente le **monopole de la force publique** contrôlé par l'Etat de droit.

La neutralité seule ne suffisant pas à protéger le pays contre des attaques, la Suisse entretient une **armée de défense** bien équipée et bien formée qui, moyennant une opérationnalité adéquate, adaptée à la menace et armée, garantit l'indépendance du pays et impose la Suisse comme un Etat fiable, contribuant à la paix dans le monde.

La Suisse doit sa réputation internationale d'île de stabilité notamment au fait que ses **citoyens** garantissent personnellement la sécurité du pays dans le cadre d'une armée de milice. Cette particularité doit être expliquée avant tout aux cadres dirigeants des groupes industriels internationaux qui ont choisi la **Suisse pour y établir leur filiale européenne** parce que la sécurité y est mieux garantie qu'ailleurs. Cela aussi pour que les cadres supérieurs suisses de ces groupes puissent se mettre à disposition de l'armée suisse. Car l'armée est garante de la sécurité et de la stabilité dont profite toute la place économique suisse avec ses sociétés internationales. Pierre Mauroy, socialiste français et premier-ministre sous François Mitterrand, a dit à juste titre: "Un Etat sans armée n'est pas un Etat."

## Contradiction fondamentale

Les milieux politiques et médiatiques qui se prennent pour les "**élites**" du pays tentent de pousser la Suisse dans **l'Union européenne et dans l'OTAN** et n'ont que mépris pour les efforts de défense indépendants. **Coopération**, voilà leur panacée, la neutralité suisse, ils s'en moquent complètement.

Ces élites autoproclamées n'ont cependant pas la majorité du **peuple** derrière eux, beaucoup s'en faut. Le peuple veut conserver **l'indépendance et la souveraineté** de la Suisse.

On constate depuis une vingtaine d'années que le Conseil fédéral, prisonnier de cette contradiction fondamentale, est incapable de donner à l'armée une mission claire, crédible et soutenue par le peuple. **Quant à l'armée, elle est littéralement déchirée par cette**

**contradiction.** Faute de régler cette contradiction, l'armée sera victime d'un processus de décomposition intérieur.

Les auteurs de cette destruction ne seront cependant pas les adversaires déclarés de l'armée, mais les prétendues élites qui n'attachent aucune valeur à l'indépendance de la Suisse et qui ne croient plus en une politique pragmatique et une défense nationale autonome.

## Effort propre ou coopération

Dans les pays limitrophes de la Russie comme la Norvège, la Finlande et les Etats baltes, les postes de commandement de l'OTAN informent avec une intensité croissante sur les développements à l'est de la frontière: la **période de faiblesse de la Russie**, qui a suivi l'effondrement de l'Union soviétique et durant laquelle le Kremlin devait assister impuissant à l'expansion de l'OTAN jusqu'à ses propres frontières, **appartient manifestement au passé**. Les rapports des forces en Europe de l'Est changent une fois de plus.

La **Russie fait des efforts d'armement énormes** pour souligner sa volonté de participer aux grandes questions stratégiques du monde. On constate d'ailleurs une **course aux armements générale dans toutes les parties du monde**, sauf en Europe occidentale. Le potentiel de nouveaux changements dans les rapports de force existe de toute évidence et certaines puissances s'y préparent en permanence. Mais la Suisse, qui semble préférer rester à la remorque du reste de l'Europe, n'en a guère pris connaissance.

Les questions des pays du front oriental de l'**OTAN** concernant la fiabilité du **soutien** de cette organisation en cas de menace réelle provenant d'une Russie, qui, comme dans le cas de la Géorgie, ferait valoir ses intérêts par des moyens violents, attendent toujours une réponse claire. Les forces armées des pays d'Europe orientale seraient, de toute manière, incapables de tenir en échec l'armée russe.

C'est quasiment du jour au lendemain que l'on s'est rendu compte de la **faiblesse de l'idée de coopération** propagée par l'OTAN. A noter que les forces armées de tous les Etats européens de l'OTAN ont toutes été la victime de ce mode de réflexion: tous ces pays ont négligé leurs propres efforts de défense et se sont bercés – trompant du même coup leur propre population – dans l'illusion de pouvoir faire appel, en cas d'urgence, à des partenaires qui seraient à la hauteur des menaces modernes en termes d'armement, de matériel et d'instruction. Ce **mauvais prétexte**, derrière lequel se sont réfugiés avec empressement tous les Etats d'Europe occidentale, a eu pour effet un **affaiblissement massif** – souvent activement encouragé – de la capacité de défense de ces pays. Les événements dans le Caucase ont mis en évidence le caractère désastreux de cette orientation unilatérale. L'OTAN commence d'ailleurs à revoir ses positions.

Si les **Etats-Unis** ne comblent pas le fossé croissant entre les prétentions politiques et la capacité militaire de l'Europe occidentale, cette dernière est quasiment sans protection.

La **direction de l'armée suisse** s'est elle aussi perdue dans cette rhétorique de la coopération qui ne repose sur strictement aucun fondement sérieux. Toute mission donnée à l'armée suisse doit donc partir du principe que **les efforts propres pour accroître la capacité de défense doivent être notablement renforcés**.

Un des éléments indispensables de cet effort doit être de mettre fin à la disparition de l'industrie d'armement suisse. Il s'agit de sauvegarder au moins des capacités minimales pour le développement de systèmes de défense propres.

## Consensus abusé

L'armée suisse doit servir à la **sauvegarde de la paix**. Sur ce point, toutes les importantes forces politiques du pays sont d'accord. Cependant, l'interprétation de ce large consensus quant à l'affectation de l'armée suisse fait depuis quelques années l'objet d'abus ciblés.

L'armée suisse a été créée pour une défense nationale forte. Sa crédibilité repose sur un armement, un équipement et une instruction conformes à la réalité de la menace. Le fait que cette armée soit conçue **exclusivement pour la défense du pays** a été compris et apprécié, aux niveaux national et international, comme une **contribution à la paix**. Les partis bourgeois au moins se sont toujours identifiés à cette contribution de l'armée défensive suisse à la paix comme le veut le mandat constitutionnel.

Les forces au Conseil fédéral, au DDPS et à la direction de l'armée, qui ne se sentent pas concernées par l'idée de l'indépendance de la Suisse, ont progressivement et sous la conduite de la gauche réinterprété le rôle de cette armée purement défensive en l'axant sur le maintien de la paix. Ils ont voulu une "**politique de paix extensive**" dans la coopération avec les forces militaires d'autres pays qui se sont fixés sur une **stratégie d'intervention**. Les milieux politiques comptant sur la coopération avec des forces d'intervention ont réussi à obtenir une majorité au Parlement fédéral (mais non pas au sein du peuple) en infiltrant efficacement lesdits partis du centre. Ils ont ainsi réussi à imposer une vision selon laquelle "l'accomplissement extensif du mandat" aux côtés de forces d'intervention constituait la seule activité satisfaisant à la mission de maintien de la paix fixée dans la Constitution fédérale. Le consensus accepté durant de nombreuses années par les mouvements politiques déterminants de ce pays concernant la contribution de l'armée à la paix a ainsi été trahi sans que les partis du centre ne réagissent à cette trahison. Cet abus de la notion de sauvegarde de la paix est une des principales causes de la confusion qui sévit dans l'armée depuis quelques années. Une confusion que le Conseil fédéral a été incapable de régler en donnant à l'armée une mission claire et crédible.

**Quand on est incapable de voir dans la sauvegarde de l'indépendance du pays un objectif valable, on est aussi incapable de donner à l'armée une mission qui vise précisément la défense de l'indépendance du pays.**

## Quelle est la mission de l'armée?

Le Conseil fédéral et le DDPS sont incapables de donner à l'armée une mission claire et convaincante. Ils se contentent en général d'affirmer qu'il est inutile de formuler une telle mission parce que l'article 58 de la Constitution fédérale décrit déjà la mission de l'armée. C'est faux et cette réponse sert uniquement à cacher l'incapacité du gouvernement de formuler une telle mission. Le mandat constitutionnel n'énonce que des **principes généraux**. La **mission de l'armée** doit contenir, sur la base des dispositions constitutionnelles, des **objectifs concrets** sur lesquels la direction de l'armée peut et doit même se fonder pour demander les moyens permettant de les atteindre. Assurer la défense nationale et servir la paix ne sont pas des missions pour une armée. Il ne s'agit que de principes généraux. Partant de ces derniers le

Conseil fédéral doit formuler une **mission concrète** pour l'armée. Les objectifs de cette mission doivent être vérifiables et contraignants pour l'armée.

Il faut également définir des missions claires pour les **exercices** de parties de l'armée ou de toute l'armée; ces objectifs doivent être contraignants et leur réalisation doit être vérifiée.

# Neuf questions qui attendent des réponses

Avant de formuler la mission de l'armée suisse, il faut se mettre d'accord au niveau politique sur les raisons qui motivent la Suisse à entretenir une armée.

Il faut donc répondre aux neuf questions concrètes suivantes

## Première question: pourquoi une armée?

Est-ce la tâche de l'armée d'être **toujours prête** à défendre la sécurité et l'indépendance du propre pays contre des menaces extérieures quelle que soit leur origine? Est-elle au service, en tant que **troupe de combat**, d'une **défense nationale** moderne et est-elle à la hauteur de la menace?

Ou la Suisse entretient-elle une armée sous la forme d'une **troupe d'intervention** pouvant être engagée dans le monde entier et agissant dans le cadre d'une coopération internationale selon les règles du "monde civilisé", définition imprécise s'il en est?

Ou nous offrons-nous le luxe de **ne pas répondre** à cette question et de cantonner dans un rôle multifonctionnel l'armée pour laquelle il n'a plus été possible de formuler une doctrine depuis 1989?

Cette question doit enfin être clairement formulée et soumise au peuple suisse. Ce n'est que lorsqu'elle aura été définitivement tranchée que l'on pourra répondre valablement aux questions suivantes. Et ce n'est que lorsque toutes ces questions auront reçu une réponse que la mission de l'armée pourra être formulée.

L'UDC s'engage pour une armée **bien équipée et bien instruite** qui est maintenue à un **niveau de préparation suffisant** pour intervenir face aux menaces afin de remplir sa **mission de combat** au service d'une **Suisse indépendante et neutre qui garantit la liberté de chaque citoyen**.

## Deuxième question: qui fait du service militaire?

La Suisse entretient-elle une **armée de milice** ou se dote-t-elle d'une **armée purement professionnelle**?

Si la Suisse se décide pour une armée de milice: la Suisse doit-elle entretenir une armée de milice "classique" dans laquelle on compte un **nombre équitable d'officiers de milice parmi les cadres**, des officiers de milice qui ont cependant été formés par des **instructeurs professionnels**?

Ou créons-nous une "fausse" armée de milice dans laquelle **seule la troupe** est formée de miliciens alors que les cadres sont des officiers de carrière?

Une évidence: si la Suisse veut entretenir une **armée d'intervention** pouvant être engagée sur le plan international, elle doit opter pour une **armée professionnelle**. Si l'objectif de l'armée est

d'assurer une défense nationale moderne, une **armée de milice forte en effectif** est la bonne solution.

Faute d'un choix clair et net, il est impossible de se décider pour une forme d'organisation adéquate de l'armée.

**L'UDC** s'engage pour une **armée de milice classique** qui doit être conçue comme une **armée opérationnelle** capable de répondre aux menaces actuelles, bien formée, armée et équipée.

Par conséquent, **L'UDC** demande **l'abrogation immédiate de la séparation des responsabilités pour l'instruction et pour l'engagement**, séparation qui est de toute manière contraire à la loi (art. 48 de la loi militaire).

Toujours dans l'idée de cet objectif, **L'UDC** demande des formations organisées selon les besoins de l'engagement et armées afin que les commandants des troupes puissent assumer leur double responsabilité de l'instruction et de l'engagement. Cette modification exige une **réduction des formations d'instruction** qui sont trop lourdes aujourd'hui.

### **Troisième question: troupe de combat ou troupe de protection territoriale?**

La Suisse entretient-elle une **troupe de combat** axée sur les menaces actuelles et capable de répondre de manière adéquate à toute agression venant de l'extérieur et dirigée contre la Suisse?

Ou la Suisse entretient-elle une **armée territoriale** qui, en cas de dommages graves – de n'importe quelle origine – soutient efficacement la population suisse?

Ou l'armée suisse doit-elle assumer **les deux tâches simultanément**?

Le gouvernement national et la direction de l'armée doivent suivre en permanence et avec une grande attention le **développement constant des techniques de guerre** afin que l'armée puisse exister sous la forme d'une **troupe de combat**. L'armée ne doit pas se préparer en premier lieu à l'agression la plus probable, mais à l'agression violente la plus dangereuse, donc à une attaque surprise par des forces militaires régulières ou irrégulières. Une telle attaque peut frapper la Suisse de l'extérieur (notamment par la voie aérienne), mais aussi de l'intérieur (attentat terroriste). Il s'agit donc de préparer des **moyens de défense modernes** – armée de l'air, drones, hélicoptères – mais cela ne suffit pas.

La société actuelle dépendant de plus en plus des moyens de communication modernes (téléphone mobile, internet), elle est forcément aussi vulnérable à ce niveau. Des attaques via internet contre des données et réseaux publics, mais aussi contre les systèmes informatiques de sociétés ou de particuliers (**cyberwar** ou guerre cybernétique) représentent une menace énorme et très réelle. Le DDPS doit donc mettre en place, en recourant à la milice, un centre de compétence pour la guerre cybernétique afin d'assurer la protection des réseaux et des liaisons nationales contre des attaques de l'extérieur.

Compte tenu de la menace actuelle, il faut revenir sur l'abandon irresponsable, dans le cadre d'Armée XXI, des **dispositifs d'alerte pour la protection d'objets particulièrement menacés**, dispositifs dont la sécurité exige des connaissances spéciales.

Un système de défense moderne doit, d'une part, **assurer la survie à une première frappe aérienne massive** afin que, d'autre part, il reste assez de force au pays pour **empêcher l'occupation de son territoire par les forces ennemies**. Des puissantes formations de grenadiers constituent le bon instrument à cet effet.

Une armée qui se fonde sur une telle doctrine de défense et qui exerce de manière visible et avec du matériel moderne la défense contre une occupation obtient un **effet de dissuasion** qu'il ne faut pas sous-estimer. Elle peut ainsi décourager d'éventuelles velléités agressives par sa simple existence.

Une troupe de combat a d'autres tâches que des formations d'aide en cas de catastrophe. Le combat et l'aide sont des tâches totalement différentes. La protection de la population exige un autre entraînement et une autre motivation que le combat. Il va de soi que la troupe, qui a été instruite pour accomplir **la tâche la plus exigeante et la plus difficile**, sera aussi à la hauteur de **tâches plus simples**.

L'UDC s'engage pour une armée dont **le mandat principal est la défense nationale**. Les troupes de combat nécessaires à cet effet doivent recevoir un équipement moderne et une instruction adéquate. **L'aide en cas de catastrophe doit être confiée en premier lieu à la protection civile**. En cas de besoin, cette dernière sera soutenue par des unités militaires équipées et formées à cet effet.

### **Quatrième question: conduite hiérarchique ou décentralisée?**

Comment l'armée suisse doit-elle être conduite? Par une **centrale de commandement** ou par des états-majors d'engagement régionaux ou cantonaux?

Une **troupe de combat** connaît une seule doctrine d'engagement. L'instruction se fait dans des écoles qui sont soumises à un seul commandement. La conduite de l'armée est subordonnée à un commandement centralisé. En revanche, l'engagement des troupes de combat a lieu de manière décentralisée.

**La protection et l'aide en cas de catastrophe** sont les plus efficaces quand les cantons concernés disposent de leur propre personnel formé et équipé sur place, donc si ces unités sont engagées et commandées de manière décentralisée.

Autrefois ces tâches qui découlent de formes d'engagement différentes étaient assumées par l'armée, d'une part, et par la protection civile, d'autre part. La protection civile a cependant été socialement dévalorisée du fait que seuls des personnes inaptes au service militaire y étaient affectées. Ainsi, la répartition des tâches entre l'armée et la protection civile a été abandonnée alors qu'elle a fait ses preuves et l'armée a été déclarée "bonne à tout faire".

Si l'**aide en cas de catastrophe** doit rester une tâche de l'armée, il faudra constituer, en plus des troupes de combat, des **formations spéciales sans mission de combat**. Contrairement aux troupes de combat, ces formations seront soumises à un commandement décentralisé (subordination ou attribution à un commandement cantonal selon les besoins). Il faut donc revenir sur la suppression des troupes cantonales si l'armée doit assumer des tâches d'aide en cas de catastrophe. Le principe de l'engagement de l'armée comme soutien de la police (engagement de troupes cantonales en cas de menace contre la sécurité intérieure) selon l'article 58 al. 3 de la Constitution fédérale doit être maintenu.



Pour l'**UDC**, le meilleur instrument permettant de surmonter les catastrophes consiste en **une protection civile revalorisée, donc ramenée à son rôle et à son effectif d'autrefois, mais engagée et conduite au niveau cantonal**. En revanche, si l'**aide en cas de catastrophe** demeure une tâche de l'armée, l'**UDC** estime qu'il faut créer **deux instruments d'engagement** séparés pour les deux tâches "combat" et "aide en cas de catastrophe, soit

- d'une part, une **troupe de combat** conduite de manière **hiérarchique**, dotée d'un équipement moderne et instruite et,
- d'autre part, des **forces territoriales instruites de manière centralisée**, mais conduites et engagées de manière décentralisée et armées pour leur propre défense pour l'aide en **cas de catastrophe**.

### **Cinquième question: l'obligation générale de servir**

Faut-il appliquer complètement l'obligation générale de servir **en respectant strictement l'égalité des droits et des obligations** ou faut-il procéder à une **sélection parmi les personnes astreintes au service militaire**?

Une **troupe de combat** structurée comme une armée toujours prête à intervenir et devant éventuellement assumer des tâches de surveillance, qui peuvent s'étendre sur des périodes prolongées, a besoin de **ressources humaines importantes**.

Les **unités territoriales** pour l'aide en cas de catastrophe nécessitent elles aussi un **important réservoir** de troupes prêtes à intervenir et bien formées.

De ce point de vue, **l'exploitation complète de l'obligation générale de servir s'impose**.

Si par contre la Suisse opte pour une **simple armée d'intervention** pour des engagements internationaux, l'obligation générale de servir doit tomber. Il est inacceptable de contraindre le "citoyen en uniforme" de participer à des interventions à l'étranger.

L'**UDC** soutient une **obligation de servir échelonnée et de même durée pour les troupes de combat comme pour les unités territoriales**. La formation centrale des personnes astreintes à la protection civile doit être sérieusement revalorisée.

**La troupe de combat sera composée de citoyens suisses masculins ayant uniquement la nationalité suisse** et de bonne constitution physique.

Dans les **unités territoriales** et dans la **protection civile** les **femmes** font également du service. Les **doubles- ou multinationaux naturalisés en Suisse** effectuent leur service obligatoire dans les unités territoriales et dans la protection civile.

Le **taux d'aptitude** pour la troupe de combat, les unités territoriales et la protection civile doit dans tous les cas atteindre **80%**.

### **Sixième question: l'obligation de servir**

Faut-il viser une **obligation de servir de longue durée**, qui permet aux troupes de combat d'opérer dans des unités cohérentes, ou faut-il étendre le système des soldats en service long?

Les troupes de combat effectuant des engagements difficiles sont le plus efficace quand elles sont composées d'unités qui se sont développées au fil des ans, qui réunissent des groupes d'âge différents et où règne un bon esprit de camaraderie. Dans les engagements exigeants de la guerre moderne **il est particulièrement important que les hommes se connaissent bien**. Seules les unités où existent de **forts rapports de confiance entre les hommes et leurs chefs** peuvent mener des interventions difficiles. Pour cette raison, **il est inadmissible, dans une armée de milice, de séparer la responsabilité de l'engagement de la responsabilité de l'instruction**. Une armée moderne prête à intervenir et basée sur le principe de la milice doit comporter un nombre aussi grand que possible de soldats enracinés dans la région de l'engagement et atteignant rapidement le niveau d'instruction requis pour un cas de crise ou de guerre.

**Les troupes territoriales doivent elles aussi disposer d'effectifs importants**. Une bonne instruction d'un maximum de conscrits permet de surmonter plus rapidement des catastrophes.

Une organisation intelligente de la rotation des cours de répétition permet de maintenir un **niveau d'alerte élevé** et un système de convocation d'urgence efficace qui doit être testé régulièrement. Le but est de réunir aussi rapidement que possible les effectifs nécessaires.

Pour protéger des objets particulièrement menacés, l'armée entretient pour chaque objet à protéger des **formations d'alerte** parfaitement formées et qui, en cas d'urgence, peuvent être rapidement opérationnelles (en quelques heures).

Le système des **soldats en service long** ne répond ni aux exigences des troupes de combat, ni à celles des unités territoriales. **Il doit donc être abandonné**.

Toutes les expressions à la mode et passablement ridicules dans le langage militaire actuel doivent être supprimées. Elles dévalorisent aussi bien les troupes de combat que les unités territoriales qui doivent répondre à des exigences très élevées. Une armée n'est pas subordonnée à un "conseil de direction", mais à un **commandement**; une armée de combat n'est pas composée de "clients", mais de **soldats**.

Pour que l'armée puisse assumer sa mission de combat, de sécurité et d'aide en cas de catastrophe, l'**UDC** souhaite une **prolongation progressive** de la durée du service obligatoire (aussi bien en ce qui concerne les jours de service que les groupes d'âge astreints au service) ainsi qu'un **niveau d'alerte** nettement plus élevé qu'aujourd'hui. Cette mesure améliore aussi l'ancrage de l'armée dans la population. Une armée de jeunes gens ne suffit pas. Chaque enfant doit voir son père en uniforme militaire. La milice appartient au quotidien suisse.

## **Septième question: la véracité**

Sur quels principes la **politique d'information** de l'armée doit-elle reposer?

Une armée composée de citoyens adultes – donc l'ensemble de la population – ne doit jamais être trompée par la direction de l'armée, le DDPS et le Conseil fédéral. Celles et ceux qui agissent à coup de **demi-vérités** du genre "nous ne voulons jamais adhérer à l'OTAN, mais nous recherchons une inter-opérationnalité avec les formations de l'OTAN" minent le crédit de toute l'armée. On ne croit plus les personnes confondues de mensonges.

La participation de la Suisse au programme de l'OTAN "**Partenariat pour la Paix**" (PPP), que le Conseil fédéral a imposé sans consulter le Parlement et le peuple et qui comprend aujourd'hui

une multitude d'activités en l'absence de toute transparence financière, a causé un tort énorme à l'armée. Le **jeu de cache-cache pratiqué par le DDPS** sur le genre et l'étendue des activités de l'armée suisse dans le cadre des structures de l'OTAN, menace toute la défense nationale suisse.

**Armée XXI** a été présentée à l'origine comme une réforme visant la création **d'une armée petite, mais puissante** et équipée de haute technologie. Aujourd'hui, **le quotidien militaire est marqué par du matériel insuffisant et mal entretenu** – de quoi frustrer autant les cadres que la troupe. L'armée a perdu son image de marque d'institution fiable et parfaitement ordonnée.

La **crédibilité** est le fondement d'une **armée de milice** portée par les citoyens et performante. Un commandant qui, comme Christophe Keckeis, chef de l'armée suisse jusqu'à fin 2007, affirme publiquement que l'armée n'est pas capable de rejeter un adversaire ne doit jamais être placé à la tête de l'armée.

**La crédibilité et l'information véridique** sur tous les domaines de l'armée sont, aux yeux de l'UDC, des conditions indispensables au soutien que l'armée doit avoir dans le peuple – en temps de paix, comme en période de crise.

## Huitième question: la conduite de l'armée

Comment la Suisse garantit-elle le mieux la **primauté de la politique** par rapport à l'armée?

La nécessité de créer le poste de **chef de l'armée**, sorte de "général en temps de paix", n'a jamais existé et n'existe pas non plus aujourd'hui. Le poste de chef de l'armée a été créé pour qu'un seul homme puisse **représenter l'armée suisse à l'étranger** et qu'il puisse discuter "d'égal à égal" avec les commandants suprêmes des armées étrangères. C'est donc un souci de prestige et un besoin de se faire valoir qui a présidé à la création de ce poste qui ne répond à aucune nécessité militaire.

Depuis que la Suisse s'est dotée d'un chef de l'armée dans le cadre de la réforme Armée XXI, les critiques qui suivent des événements négatifs dans l'armée se concentrent toujours sur cette personne et se répercutent donc forcément sur toute l'armée.

La fonction de chef de l'armée a été créée sans l'aval du peuple et du Parlement. Elle repose uniquement sur une **ordonnance** édictée par le Conseil fédéral. Le Conseil fédéral espérait ainsi sur le conseil du DDPS échapper à une votation populaire à l'issue incertaine sur le "général en temps de paix". En réalité, ce général en temps de paix constitue une violation de la Constitution fédérale.

Divers exercices ont révélé que l'appareil dirigeant du DDPS avec sa multitude d'états-majors et ses responsabilités mal définies était beaucoup trop bureaucratique. Ce service doit donc être immédiatement redimensionné.

L'UDC demande la **suppression de la fonction de chef de l'armée** (général en temps de paix). En lieu et place, il convient de rétablir la **Commission de la défense nationale** composée du chef de l'état-major général, du chef de l'instruction, du chef des forces aériennes ainsi que des commandants des grandes formations comme organe consultatif suprême du chef du DDPS dans les questions touchant à la défense nationale.

"Primus inter pares", le **chef de l'état-major général** porte la responsabilité de la préparation matérielle, personnelle et administrative de l'armée à la guerre. Les commandants des grandes formations sont responsables de la préparation de leurs formations à la guerre.

L'UDC exige une forte rationalisation des structures de commandement dites "horizontales" avec leur enchevêtrement d'échelons hiérarchiques et de responsabilités ainsi qu'un nombre trop élevé d'états-majors (depuis quelque temps, on assiste même à l'éclosion d'états-majors au niveau des suppléants des titulaires). Au niveau de la direction de l'armée, les responsabilités doivent être particulièrement claires.

## **Neuvième question: les dysfonctionnements**

Comment l'armée règle-t-elle les dysfonctionnements apparus après une série de **réformes précipitées**?

Depuis 1989, le Conseil fédéral et le chef du DDPS ont été incapables de formuler une doctrine de l'armée et une mission de l'armée. L'incapacité de donner à l'armée des mandats clairs et réalistes a été dissimulée par une cascade de réformes irréflechies et mal réalisées.

Ces réformes ont eu des **effets négatifs sur la sélection des cadres, l'instruction, la conduite et la logistique de l'armée**. Les dysfonctionnements constatés doivent être présentés complètement et sans parti pris afin que des solutions puissent être trouvées. On ne saurait passer sous silence les graves manquements du DDPS. **L'organisation de la conduite du département et de l'armée** doit être fondamentalement remise en question et redéfinie en fonction des besoins réels.

Ensuite, il conviendra de réinstitutionnaliser une **sélection soigneuse des cadres** en commençant au niveau de la compagnie et en se basant sur le système de la pyramide qui schématise le besoin global de l'armée en cadres bien formés. La sélection des cadres ne doit jamais être confiée à des officiers à terme. Elle est l'affaire des officiers de milice qui doivent être assistés d'instructeurs expérimentés. Détail important: la preuve que la sélection des cadres a été bonne n'est faite que lorsque les officiers concernés paient leurs galons. La promotion définitive ne doit donc avoir lieu qu'après le paiement des galons.

**L'UDC** exige qu'une **liste des défauts** d'Armée XXI soit immédiatement dressée avec la participation de la troupe (officiers et sous-officiers de tous les échelons). Chaque défaut constaté doit être accompagné d'une **proposition de solution** avec une échéance contraignante.

**L'administration du DDPS** à Berne et, plus particulièrement, la bureaucratie boursoufflée mise en place pour accompagner les engagements à l'étranger, doivent être **réduites**. Inversement, la **structure du commandement** à l'intérieur de l'armée doit être **renforcée**.

## La mission de l'armée

La mission que le Conseil fédéral donne à l'armée se compose d'objectifs clairs, contraignants et vérifiables. Axée sur la **menace actuelle** et sur la volonté de la Suisse de **sauvegarder l'indépendance et la liberté du pays** moyennant la neutralité armée, le mandat de défense nationale donné au DDPS et à l'armée sur la base de la Constitution fédérale s'énonce comme suit:

### Renseignement, exercices, législation

1. Le DDPS veille à **l'évaluation permanente de la situation internationale**. Il en tire une **analyse de la menace constamment actualisée**.
2. **Le gouvernement fédéral, le commandement de l'armée et l'armée dans son ensemble** doivent régulièrement s'entraîner dans le cadre **d'exercices de défense générale** et **d'exercices de conduite stratégique** sur la base de scénarios réalistes de la menace.
3. Le DDPS doit veiller à ce que **les réformes légales** nécessaires soient mises en œuvre par la voie législative ordinaire.

### Défense

4. L'armée doit **garantir sa survie** face aux forces ennemies après une **frappe ennemie surprise portée** contre la Suisse de l'extérieur ou de l'intérieur.
5. L'armée empêche par ses propres moyens **toute occupation** de la Suisse par des forces ennemies.

### Sécurisation

6. Pour protéger des **objectifs menacés**, l'armée prépare des **formations d'alerte** spécialement entraînées et opérationnelles en quelques heures si la situation l'exige.
7. L'armée doit veiller à la sécurité nationale des réseaux et des moyens de communications modernes en cas de menace de **guerre cybernétique**.

### Menace asymétrique

8. Le DDPS garantit avec les **services de renseignement** qui lui sont subordonnés une information complète sur toutes les forces à l'intérieur et à l'extérieur de la Suisse qui pourraient mener une **guerre asymétrique** contre la Suisse. Les services de renseignement informent complètement le Conseil fédéral sur les objectifs, les motifs, les modes d'action et de raisonnement de ces forces.
9. L'armée développe des **techniques de défense** adaptées aux méthodes de la guerre asymétrique de **forces opérant contre la Suisse**.

### Dissuasion

10. L'armée doit rendre visible son **état de préparation** pour obtenir un **effet dissuasif**.

**Les concepts de formation, les programmes d'armement et la structure de l'armée doivent être axés sur cette mission de l'armée.**